EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 330E SESSION

Date 17/10/2022 - 21/10/2022

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion hybride: Strasbourg, vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Département des Droits sociaux)

Origine/DG Remarques Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 14 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s)

- Examen des réclamations collectives en cours ;
- Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2022 de la Charte révisée ;
- Examen des rapports nationaux pour les Constats 2022 ;
- Examen des développements relatifs à la procédure sur des dispositions non acceptées (Mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961) ;
- Reprendre la discussion sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTE) sur le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe ;

Résultats

1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité concernant les réclamations suivantes :

Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) c. France
réclamation n° 205/2022

2) Le Comité a adopté les décisions sur la recevabilité et sur des mesures immédiates concernant les réclamations suivantes :

Open Society European Policy Institute (OSEPI) c*. Bulgari*e
réclamation n° 204/2022

Défense des enfants - International (DEI), Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés (MEDEL), *Confederación Sindical de Comisiones Obreras* et Mouvement international ATD Quart Monde c. Espagne
réclamation n° 206/2022

3) Le Comité a adopté une décision sur le bien- fondé concernant les réclamations suivantes :

Confederazione Generale Sindacale (CGS) et *Federazione dei Lavoratori Pubblici e Funzioni pubbliche* (FLP) c. Italie
réclamation n° 161/2018

Forum européen des personnes handicapées (EDF) et Inclusion Europe c. France
réclamation n°168/2018

Nursing up c. Italie
réclamation n°169/2018

Syndicat CFDT général des transports et de l'environnement de l'Aube and Syndicat CFDT de la métallurgie de la Meuse c. France
réclamations n°181/2019 et 182/2019 (joints)

4) Le Comité a poursuivi son examen des réclamations en cours ;

5) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les Conclusions XXII-3(2022) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2022 de la Charte révisée ;

6) Le Comité a examiné les projets de Constats pour les Constats 2022 ;

7) Le Comité a tenu une discussion sur les travaux en cours du GT-CHARTE ;

Conclusions/ Suivi

Le Comité a donné des instructions au Secrétariat :

- De suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours.
- De transmettre aux parties et de publier les décisions sur la recevabilité.
- De transmettre les décisions sur le bien- fondé aux parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-présidente
Aoife NOLAN, Vice-présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint